IUCN CMDE
COMMISION MONDIALE DE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
COMMISSION MONDIALE DE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
COMISIÓN MUNDIAL DE DERECHO AMBIENTAL

Message de Campagne

Je m'appelle Christina Voigt et j'ai eu l'honneur de servir comme Présidente de la Commission Mondiale du Droit de l'Environnement (CMDE) de l'UICN depuis mon élection par les membres de l'UICN lors du Congrès mondial de la nature de Marseille en 2021. Je me présente aujourd'hui à la réélection lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN qui se tiendra à Abou Dhabi en octobre 2025.

J'ai dirigé la Commission avec enthousiasme et engagement au cours des quatre dernières années et je suis fière que, grâce au travail des Groupes de spécialistes et des Groupes de travail de la Commission, ainsi qu'aux orientations du Comité de pilotage de la Commission, la voix de l'Union en matière de droit de l'environnement ait été amplifiée et renforcée.

Sous ma présidence, la Commission a contribué au développement et au renforcement du droit de l'environnement sur de nombreux fronts et dans de nombreux forums – internationaux, régionaux, nationaux et locaux. La CMDE a été au cœur de moments historiques du droit international de l'environnement, que ce soit dans le cadre de négociations internationales ou devant les juridictions mondiales. Nous avons également organisé plus de 35 webinaires au cours des quatre dernières années, ainsi que deux Congrès mondiaux du droit de l'environnement, l'un en 2022 à Oslo et, récemment, en 2025 à Rabat, au Maroc. Ces congrès ont attiré plus de 2700 participants et mobilisé environ 500 intervenants.

Aujourd'hui, notre réseau mondial de plus de 1 500 experts en droit de l'environnement apporte connaissances, conseils et renforcement des capacités aux gouvernements, institutions et communautés dans le monde entier.

À l'avenir, si je suis réélue, je continuerai de faire progresser la mission de la CMDE : renforcer l'État de droit environnemental afin de préserver

l'intégrité et la diversité de la nature, dans une culture de paix et de rejet de la guerre.

Cela signifie développer davantage l'État de droit environnemental et le droit à un environnement propre, sain et durable, et renforcer sa mise en œuvre dans l'ensemble des systèmes de gouvernance, à tous les niveaux, avec la participation effective des peuples autochtones, des communautés locales, de la société civile, des enfants et des jeunes, des femmes, du monde académique et des entreprises.

Ce travail sera guidé par le mandat de la CMDE – qui sera adopté lors du Congrès de l'UICN à Abou Dhabi –, par les résolutions de l'UICN, le Programme 2025–2029 de l'UICN et la « Vision stratégique à 20 ans ». En étroite coopération avec les Membres de l'UICN, le Secrétariat de l'UICN, les comités nationaux et régionaux, nos Commissions sœurs et les autres composantes de l'Union, je m'engage à poursuivre ce travail lors du prochain quadriennat, en mettant l'accent sur :

- La promotion et le renforcement du droit de l'environnement et de sa mise en œuvre à travers l'UICN,
- Le progrès des droits environnementaux et des droits humains liés à l'environnement,
- La protection des défenseurs de l'environnement,
- Le développement des connaissances, l'éducation et la recherche, et la mise en place d'un renforcement massif des capacités pour permettre aux gouvernements et aux parties prenantes de participer à une gouvernance environnementale efficace à tous les niveaux,
- La création d'un forum mondial pour les experts en droit de l'environnement,
- Le développement et la promotion de partenariats afin de soutenir l'État de droit environnemental et étendre les réseaux d'experts, y compris le pouvoir judiciaire et ses institutions.

Avec votre aide, votre soutien et votre confiance, j'ai hâte de continuer à intégrer davantage le droit de l'environnement à l'expertise scientifique et

politique de l'UICN, pour encore quatre années. En fin de compte, le droit n'est qu'un des nombreux outils. Comme l'a affirmé la Cour internationale de Justice : « une solution durable et satisfaisante exige la volonté et la sagesse humaines — aux niveaux individuel, social et politique — pour changer nos habitudes, nos conforts et notre mode de vie actuel, afin d'assurer un avenir pour nous-mêmes et pour ceux qui ne sont pas encore nés. »

Mon souhait est que l'UICN, à travers la CMDE, continue d'utiliser le droit pour éclairer et guider les transformations sociales et politiques nécessaires à un monde en harmonie avec la nature.

Je tiens également à remercier chaleureusement la Présidente de l'UICN, Razan Al Mubarak, ainsi que le Secrétariat de l'UICN et son Directeur général, le Dr Grethel Aguilar, pour leur appui et leur confiance dans le travail de la CMDE. J'exprime aussi toute ma gratitude et mon respect pour le travail accompli au cours des quatre dernières années par le Vice-Président de la CMDE, M. Ayman Cherkaoui, les membres du Comité de pilotage de la CMDE, les responsables des Groupes de spécialistes et Groupes de travail, ainsi que tous leurs membres, et le chargé exécutif de la CMDE, M. Roberto Coll. Je les remercie tous pour leur soutien indéfectible à la Commission.

Les progrès de la CMDE n'auraient pas été possibles sans votre dévouement et votre soutien constant.

Merci !